

Arrondissement d'Avallon
MAIRIE DE SAINT-MORE
89270

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE Mardi 4 novembre 2014, à 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Absent non excusé : MILLEREAUX Vincent

Secrétaire de séance : LEBIGRE Natacha

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Suivi des demandes d'urbanisme (CU – DP – PC)
 - 3°) Suivi des commissions
 - 4°) Enquête publique – Zonage d'assainissement
 - 5°) EDF gîte et presbytère
 - 6°) Eau : compteurs divisionnaires
 - 7°) Convention Compagnie Bulle
 - 8°) Repas et Colis des Anciens
 - 9°) Noël des enfants
 - 10°) Galette des rois
 - 11°) Délibération : crèche à CUSSY LES FORGES
 - 12°) Questions diverses
-

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU – Néant

DP – Mme Frison (La Jarrie) pour abri de jardin

PC – Monsieur Colombini à Nailly accordé

3°) Suivi des commissions

Les diverses réunions aux différentes commissions de la CCAVM ont été commentées lors de cette réunion.

4°) Enquête publique – Zonage d'assainissement

Dénomination du commissaire enquêteur du tribunal administratif (Mr Guion). La publication dans les journaux officiels sera faite à Centre France et Liberté 89 les jeudi 6 et 27 novembre 2014. L'enquête publique aura lieu du 22 novembre au 22 décembre 2014. Les documents seront mis à disposition du public aux heures d'ouverture de Mairie. La permanence du commissaire aura lieu le samedi 22 novembre de 9 h à 12 h, le mercredi 10 décembre de 14 à 17 h et le lundi 22 décembre de 14 à 17 h.

5°) EDF gîte et presbytère

Madame le Maire explique qu'en attendant la facture définitive du mois de novembre sur le compteur EDF installé au Presbytère, une première analyse a été effectuée quant à savoir le mode opératoire sur la répercussion des consommations du gîte et presbytère. Il s'avère que cette analyse est très complexe d'autant plus que le compteur divisionnaire installé au gîte ne prend en compte que les heures de jour.

Il a donc été décidé par les membres du conseil que l'abonnement serait divisé par deux et que seules les heures de nuit et les différentes taxes seraient comptabilisées au prorata des consommations en kwh compte tenu de la période des travaux effectués avec du matériel électrique.

En revanche, les élus se posent la question à savoir s'il ne serait pas judicieux de faire installer un nouveau compteur au gîte à la place du compteur divisionnaire. Madame le Maire se charge de demander un devis à l'EDF pour un nouveau branchement.

6°) Eau : compteurs divisionnaires

Il a été demandé des devis pour 4 compteurs divisionnaires et ce pour mieux cibler les éventuelles fuites.

Le devis de Véolia a été retenu pour un montant de 10 594.98 € HT.

Il est également décidé par les membres du conseil de changer les anciens compteurs et d'installer des compteurs d'eau volumétrique ce qui permettra de relever les consommations à distance. Un devis nous est déjà parvenu et un autre sera demandé à Véolia.

Il est souligné que les changements de ces compteurs se feront sur une période de 3 à 4 ans selon les coûts.

7°) Convention Compagnie Bulle

Le groupe de travail a rencontré la Présidente de la Cie et quelques adhérents.

La Cie Bulle est toujours intéressée sur la mise à disposition des bâtiments du camping, notamment la grande salle, un bureau afin d'en faire son siège social ainsi qu'un endroit pour le stockage.

Pour la demande de création du siège social, cela s'avère impossible car il faudrait modifier les structures existantes ce qui n'est pas compatible avec le PPRI.

Dans ce contexte, la Cie souhaite réfléchir sur l'avenir de ce projet.

8°) Repas et Colis des Anciens

Comme les années précédentes, les Aînés auront le choix du repas ou du colis pour la fin de l'année. La date retenue du repas est le samedi 13 décembre 2014 à 12 h au Chalet de la Cure. Les personnes qui souhaitent accompagner les anciens peuvent se faire inscrire à la Mairie. Une participation de 30.00 € leur sera demandée

9°) Noël des enfants

Le spectacle à Montillot aura lieu le dimanche 14 décembre 2014 à 14 heures 30 et l'Arbre de Noël à Saint Moré le samedi 20 décembre 2014 à 15 heures 30. En ce qui concerne le montant du cadeau, il a été décidé à l'unanimité de l'augmenter à raison de 15.00 € par enfant. De plus, pour les enfants entre 13 et 16 ans, des bons pour des entrées au cinéma seront mis en place.

10° Galette des rois

La galette des rois aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 16 heures à la salle du camping.

11°) Délibération : crèche à CUSSY LES FORGES

Les élus acceptent à l'unanimité la compétence de la CCAVM pour la création d'une crèche à Cussy les Forges.

11°) Questions diverses

Néant.

Séance levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 10/11/2014 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Monique MILLEREAUX